

DANS LE CANTAL

COLLECTIVITÉS LOCALES Bernard Delcros liste en ce début d'année les acquis obtenus, notamment dans le cadre de la loi des Finances 2023, pour les territoires ruraux. Un combat permanent.

Un contexte financier favorable aux projets

Faire reconnaître les spécificités et besoins de la ruralité pourrait s'apparenter au supplice de Sisyphe, un labeur sans fin, un ouvrage mille fois remis sur le feu à peine terminé. Pour le sénateur Delcros, qui a fait de la ruralité la raison d'être de son engagement parlementaire, c'est méconnaître ou sous-estimer les avancées permises par un travail permanent et déterminé auprès de ses collègues du palais du Luxembourg mais surtout des ministres. Il a voulu une nouvelle fois en apporter la preuve en ce début d'année, au regard des combats gagnés sur le front de la récente loi des Finances pour 2023. "Plus que jamais, je suis convaincu que notre pays ne pourra réussir qu'avec les territoires ruraux à ses côtés, que si on leur permet de jouer pleinement leur rôle, a-t-il ainsi martelé. C'est le sens de l'Histoire, mais avec ce budget 2023, la démonstration a encore été faite que la ruralité est un combat permanent et ça le restera quels que soient les gouvernements en place et leur couleur."

Pas de rabot sur les dotations

Et si toutes les initiatives n'ont pas été couronnées de succès, Bernard Delcros l'assure, de réels progrès ont été enregistrés au profit des territoires ruraux et de leurs collectivités qui vont pouvoir s'appuyer sur une hausse des dotations d'État. D'où son message en direction des élus cantaliens, tentés de verser dans le défaitisme ambiant : "Toutes les conditions sont réunies pour continuer d'avancer, d'investir. Montez vos projets, vos dossiers de subvention !", exhorte le sénateur, avant de lister les "avancées significatives" actées au



"Nous n'avons pas tout gagné mais avons obtenu des avancées significatives pour les collectivités du Cantal", assure Bernard Delcros.

terme de longues discussions et tractations avec le gouvernement et notamment Bercy.

Ainsi, l'enveloppe nationale de la DGF, dotation globale de fonctionnement, première ressource des communes, va être abondée de 320 millions d'euros supplémentaires, alors que le projet initial prévoyait une stabilité. Un complément intégralement fléché vers les communes les plus fragiles : sur ces 320 M€, 200 iront aux communes rurales fragiles (via la DSR⁽¹⁾), 90 vers celles urbaines via la DSU⁽¹⁾ dont bénéficie Aurillac. Le parlementaire cantalien estime ainsi qu'à quelques exceptions près, l'intégralité des communes cantaliennes seront bénéficiaires de cette revalorisation. La situation aurait pu être toute autre si un amendement porté par le sénateur, adopté par ses pairs et conservé par le gouvernement, n'avait maintenu l'un des critères de calcul de la DSR, "sauvé de justesse" : la longueur de la voirie communale,

critère qui permet de contrebalancer en partie d'autres critères liés à la population.

Autre bonne nouvelle dont se félicite Bernard Delcros, l'abondement de l'enveloppe et l'élargissement des critères d'éligibilité de la dotation aux communes pour la préservation de la biodiversité. Un dispositif créé voilà deux ans et que seule une petite dizaine de communes cantaliennes avait pu accrocher en 2021, une cinquantaine en 2022, "et ce sera plus de 100 cette année grâce aux amendements que j'ai présentés et qui ont été adoptés, le combat se poursuit en 2024 pour continuer d'élargir les critères", indique le sénateur.

Cultiver le "fonds vert"

Outre le maintien de la DETR⁽²⁾ et de la Dsil⁽²⁾, Départements, communes et intercommunalités vont aussi pouvoir solliciter deux nouveaux dispositifs de soutien de l'État à l'investissement : le fonds vert (doté de 2 milliards

d'euros et sans recours à des appels à projets) et le fonds vélo. Le fonds vert, opérationnel dès ce début d'année 2023, permettra d'accompagner les collectivités dans leurs investissements en faveur de l'écologie, la transition énergétique..., "par exemple pour des travaux d'isolation des bâtiments publics, pour passer du fioul au bois pour le chauffage, pour des travaux de renaturation des sols d'une cour d'école...", illustre Bernard Delcros, qui invite les élus à y émarger afin que la consommation de l'enveloppe en 2023 incite le gouvernement à la reconduire. Le fonds vélo vise lui à accompagner les collectivités dans leurs investissements en faveur des "mobilités douces" (pistes cyclables...).

Le parlementaire fait valoir deux autres acquis : la compensation intégrale de la suppression de la CVAE, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par les collectivités, par l'attribution d'une part de TVA. Mieux qu'une dotation, Bernard Delcros voit dans cette fraction de TVA nationale un outil péréquateur. Il se satisfait en outre que, grâce à l'un de ses amendements, les communes ayant opté pour la taxe d'aménagement (taxe locale sur les permis de construire) n'aient plus, à compter de 2023, à en reverser obligatoirement une

partie à l'intercommunalité dont elles dépendent.

Factures d'énergie : bouclier, amortisseur et filet

Voilà pour la partie recettes des budgets 2023 sur lesquels les communes se penchent en ce début d'année ; des prévisions de budgets marquées tout autant sinon plus par les factures d'énergie. Là encore, l'élu fait valoir les trois dispositifs mis en place par le gouvernement pour alléger les dépenses des collectivités, trois leviers cumulables amendés par le Parlement. Le bouclier tarifaire électricité pour les petites dépenses souscrites (moins de 36 kWh) : l'État prendra à sa charge 100 % du coût au-delà de 15 % de hausse pour les seuls tarifs réglementés. L'amortisseur électricité qui s'adresse aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises : si le prix du mégawatt dépasse 180 €, l'État financera 50 % du coût. Le filet de sécurité enfin, élargi en 2023 sur demande du Sénat : ce mécanisme interviendra pour les collectivités dont l'épargne brute baisse d'au moins 15 %.

P. OLIVIERI

(1) DSR : dotation de solidarité rurale ; DSU : dotation de solidarité urbaine.

(2) DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux (12 M€ dans le Cantal, doublée entre 2014 et 2022) ; Dsil (dotation de soutien à l'investissement local).

En bref

Maisons France Services

■ 10 000 € de plus de l'État pour leur cofinancement

Chargé d'un rapport sur les Maisons France Services, "levier de cohésion sociale", Bernard Delcros a milité pour accroître la part de l'État et des opérateurs à leur financement, actuellement de 30 000 € alors que le coût moyen d'une MFS s'élève à 110 000 €. Le gouvernement a accepté que cette contribution passe à 40 000 € en 2023, le sénateur, chargé cette fois d'une nouvelle mission ministérielle pour enrichir l'offre de ces MFS et leur déploiement, ne désespérant pas d'arriver à 50 000 € en 2024.

Région Aura

■ Solidarité : 700 000 euros pour les réseaux et projets des acteurs de la solidarité

Lors de sa dernière Commission permanente, le Conseil régional a décidé de débloquer plus de 700 000 euros pour soutenir les projets de réseaux et associations locales : projet de modernisation des bureaux de la délégation du Rhône de la Croix-rouge à hauteur de 300 000 € ; achat d'un chariot élévateur pour l'antenne du Puy-de-Dôme des Restos du cœur de (10 200 €) ; modernisation des locaux du Groupement des épiceries sociales et solidaires en Rhône-Alpes Auvergne (Gesra, plus de 33 000 euros) ; ouverture d'une nouvelle Escale solidaire à Villeurbanne d'Habitat et Humanisme Rhône (120 000 euros) ; projets et équipement des douze fédérations du Secours populaire français (120 000 €) ; distribution de chèques alimentaires pour les personnes en situation de handicap et les étudiants par le Lions club international (20 000 €) ; création d'une nouvelle cantine solidaire à Lyon (Les Petites cantines, 20 000 €) ; projets de l'association Mécaniques solidaires, basée à Décines-Charpieu (30 000 €) ; développement des activités de l'association et la création de nouveaux logements intergénérationnels de Cohabitis Auvergne-Rhône-Alpes (70 000 €).

ZÉRO ARTIFICIALISATION

1 ha minimum par commune pour construire



Bernard Delcros partage l'inquiétude des maires ruraux relative au ZAN, "zéro artificialisation nette". "Si on n'assouplit pas les règles, si les jeunes de nos villages ou les familles qui veulent s'installer ne peuvent plus construire, c'est la fin de la ruralité", met en garde Bernard Delcros. "Des agriculteurs qui prennent la retraite et laissent leur habitation attenante à l'exploitation à leur repreneur

ne pourront plus se faire construire une maison ailleurs", illustre-t-il.

Enjeu majeur pour la ruralité

Avec sa casquette de président du Parlement de la ruralité, ce dernier défend l'idée d'un droit à construire minimum pour chaque commune rurale, "une sorte de droit de tirage", en avançant la superficie d'un minima d'un hectare par commune "pour accueillir une famille, bâtir un petit lot (...) sachant que nos communes sont peu consommatrices de foncier". Il propose en outre que les bâtiments agricoles soient sortis des quotas du ZAN. Des propositions partagées par deux de ses collègues sénateurs en charge de déposer au premier semestre une proposition de loi, "proposition dont on espère qu'elle sera signée de tous les groupes au Sénat".

Année décisive également pour le dispositif des ZRR, zones de revitalisation rurale, censé disparaître au 31 décembre 2023. Si Bernard Delcros a reçu l'assurance d'Élisabeth Borne qu'elles survivront au-delà, quid de leur contenu et zonage ? L'agenda rural "2^e génération" sera aussi au programme de... l'agenda 2023. Le président du Parlement rural préfère à la notion d'agenda un plan d'ampleur pour la ruralité, à défaut d'une loi d'orientation et programmation qu'il appelle de ses vœux. Il sera également mobilisé sur le nouvel acte de décentralisation à venir, voyant là l'occasion de desserrer l'étau autour des communes rurales. D'autres débats plus locaux sont aussi au programme : ligne aérienne, carte scolaire, dossier de la Sopa...